



Projet solaire photovoltaïque de Cercoux

Compte-rendu de l'atelier de concertation n°3

Salle des fêtes de Cercoux

Mardi 26 septembre, de 18h30 à 20h30

Sommaire

1. Introduction	3
2. Les participants.....	4
3. Synthèse des éléments présentés et des échanges.....	5
3.1 L'implantation du projet.....	5
3.1 L'étude paysagère.....	10
3.2 Les projets locaux.....	12
4. Les prochaines étapes	15
5. Contacts	16
6. Annexes	17

1. Introduction

Depuis 2022, la société Voltalia étudie la faisabilité d'un projet solaire photovoltaïque sur la commune de Cercoux.

Dès l'automne 2022, des études intégrant les inventaires environnementaux (faune, flore, habitats, zones humides, etc.) ont été lancées afin d'évaluer la faisabilité du projet sur la zone identifiée. En parallèle, une démarche de concertation volontaire a été lancée en mai 2023 sur le territoire et différents événements ont ainsi été organisés : la volonté de Voltalia est d'initier un dialogue régulier avec la population et de co-construire un projet tenant compte des attentes exprimées localement.

L'atelier de concertation n°3 s'est déroulé le 26 septembre 2023, de 18h30 à 20h30 à la salle des fêtes de Cercoux. La totalité des habitants de Cercoux ont été conviés à cette réunion, par différents canaux de communication (flyers diffusés dans les boîtes à lettres, réseaux sociaux, email, téléphone).

Les objectifs de cette réunion étaient :

- De proposer une première trame d'implantation pour le parc solaire photovoltaïque, en présentant les principaux enjeux collectés sur la zone d'inventaires ;
- De définir, avec les participants, les points de vue pour la réalisation des photomontages dans le cadre de l'étude paysagère ;
- De faire le point sur les projets locaux identifiés, connexes au projet solaire photovoltaïque, pouvant faire l'objet de mesures d'accompagnement ;
- De répondre aux différentes questions et de collecter les propositions des participants.

Vous trouverez ci-après les différents supports d'information présentés et la synthèse des échanges comprenant les questions, remarques et propositions des participants, ainsi que les réponses apportées par Voltalia durant cet atelier. Ces éléments sont structurés par thématique.

2. Les participants

Cet atelier de concertation a rassemblé 16 participants, dont des élus et des habitants de Cercoux.

Les équipes de Voltaia et de Demopolis Concertation étaient présentes afin de répondre aux questions des participants et d'animer les échanges :

Voltaia

- MAUGER Nicolas, Chef de projets multi-énergies
- MERLE Thierry, Chef de projets multi-énergies
- ROLAND Sylvain, Chargé de dialogue territorial

Demopolis Concertation

- BARROT Camille, Consultante concertation
- GONZALEZ Mathilde, Consultante concertation

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Les supports de présentation de cet atelier sont disponibles en annexe 4 de ce compte-rendu. Les différentes questions et remarques collectées sont disponibles en photos en annexe 1, et retranscrites dans cette présente partie.

L'atelier de concertation n°3 s'est déroulé en trois séquences : implantation du projet, l'étude paysagère, les projets locaux.

3.1 L'implantation du projet

Voltalia a tout d'abord rappelé les différentes étapes qui ont permis aux équipes de développement du projet de déterminer l'implantation du parc solaire photovoltaïque de Cercoux. Les premiers résultats des inventaires naturalistes, réalisés sur 8 taxons (espèces ou groupes d'espèces) ont notamment été présentés, pour les 4 zones de l'aire d'étude, soit 184 ha. Une première implantation mobilisant une centaine d'hectares a finalement été présentée.

Afin de faciliter la compréhension, un atelier cartographique en sous-groupes a été réalisé. Les outils cartographiques utilisés sont disponibles en annexe 2 de ce compte-rendu.

Vous trouverez les questions et réponses collectées durant cette séquence, ci-dessous.

- **Questions, réponses et remarques, sur la trame d'implantation**

Question d'un participant : « Est-ce que Clérac est concerné par le projet ? »

Réponse de Voltalia : Même si la commune de Clérac est concernée par l'aire d'étude, l'implantation du parc ne la concerne pas pour l'instant car la mairie n'a pas souhaité donner suite à nos demandes de rendez-vous. De plus, nous n'avons pas encore reçu l'intégralité des résultats des inventaires pour les parcelles situées à Clérac, ce qui limite notre vision des enjeux environnementaux sur celles-ci.

Question d'un participant : « Combien il y a-t-il de propriétaires concernés ? »

Réponse de Voltalia : Il y a une dizaine de propriétaires.

Remarque d'un participant : « Bravo pour le travail réalisé avec les enjeux humains. »

Remarque d'un participant : « Je suis randonneur et c'est vrai que tous les chemins vont pas mal être impactés... »

Remarque d'un participant : « C'est un sacré boulot qui a été réalisé, c'est très détaillé. »

Remarque d'un participant : « Ça fera un bon pare-feu ! »

Remarque d'un participant : « C'est très fragmenté. »

Remarque d'un participant : « On ne verra pas beaucoup le parc depuis la route finalement. »

Remarque d'un participant : « Vous avez beaucoup réduit entre le projet initial et cette implantation. »

Remarque d'un participant : « Vous faites beaucoup d'études pour que ça soit bien fait, et dans tous les cas on s'habituerait au changement avec le temps. »

Proposition d'un participant : « Il y a beaucoup de passage sur la route départementale et on verra un peu le parc. Est-ce qu'il pourrait y avoir une borne électrique pour les voitures ? »

Réponse de Voltalia : Nous avons prévu d'échanger sur les mesures d'accompagnement lors de l'atelier de concertation n°4. Nous notons cette proposition.

- **Questions, réponses et remarques, sur les études menées**

Question d'un participant : « Avez-vous une obligation de faire ces études poussées ? »

Réponse de Voltaia : Oui les études sont obligatoires, mais c'est à Voltaia, sur recommandation du bureau d'étude spécialisé, de décider du degré de précisions à avoir (pression d'inventaires)

Question d'un participant : « J'ai compris que vous n'aviez pas le droit de supprimer les pins de la fauvette pendant la période de nidification des oiseaux, car ils n'auraient plus d'endroits pour vivre. Si vous les coupez en dehors de ces périodes, qu'est-ce que cela changera car les arbres n'existeront plus ? Où iront les oiseaux ? »

Réponse de Voltaia : La quasi-totalité des habitats favorables à la fauvette pitchou ont été évités dans le cadre de l'implantation envisagée que nous vous présentons ce soir. Ce choix s'inscrit dans la démarche « Eviter-Réduire-Compenser » qui a été mis en œuvre par Voltaia pour limiter les impacts du projet sur l'environnement.

Question d'un participant : « Le papillon [NDLR : le Fadet des Laïches] dont vous parlez est-il encore nombreux ? »

Réponse de Voltaia : Dans le sud-ouest de la France il est très répandu, mais au niveau européen, sa présence est concentrée dans ce secteur ; c'est la raison pour laquelle il est protégé.

Question d'un participant : « L'étude sera-t-elle valable dans 5 ans ? »

Réponse de Voltaia : Même si les études menées sont faites à un instant T, le bureau d'étude doit envisager de façon prédictive l'évolution des enjeux identifiés sur le long terme dans cadre de l'étude d'impacts sur l'environnement qu'il rédige.

Remarque d'un participant : « Vous pourriez mettre des photos des espèces. » Nous notons cette observation, du moins pour les espèces les plus emblématiques car elles sont très nombreuses. Des photos seront présentées dans le dossier d'étude d'impact.

- **Questions, réponses et remarques, sur la construction et l'exploitation**

Question d'un participant : « En cas d'incendie, les panneaux sont-ils fichus ? »

Réponse de Voltaia : Nous suivons les recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour limiter au maximum le risque incendie. Néanmoins, priorité des pompiers reste la protection des vies humaines et des habitations : notez qu'un panneau en verre brûle moins facilement qu'un pin maritime, et que l'implantation du parc réduirait donc de facto le risque incendie. De plus, des mesures préventives seront prises sur le parc et en périphérie (débroussaillage, réserves d'eau, préservation et entretien des pistes...).

Question d'un participant : « Est-ce qu'il y a un danger si le canadair arrose le parc ? »

Réponse de Voltaia : Non il n'y a aucun danger. Il peut pleuvoir sur les panneaux, ça ne risque rien.

Question d'un participant : « Quelle est la résistance à la grêle ? »

Réponse de Voltaia : Cela dépend des panneaux installés. Nous avons tout intérêt à installer des panneaux résistants à la grêle pour préserver le parc. Si un panneau est endommagé, il est remplacé, aux frais de Voltaia.

Question d'un participant : « Si l'on vous autorise à vous raccorder sur l'autre ligne haute tension (ndlr : 400 kV, qui passe de sud-ouest en nord-est sur la zone d'étude), changerez-vous la localisation du poste de livraison ? »

Réponse de Voltaia : Aujourd'hui, les échanges avec le gestionnaire de réseau (RTE) confirment que dans la temporalité de développement du projet solaire photovoltaïque de Cercoux, il ne nous sera pas possible de créer un raccordement directement sur la ligne haute tension 400 kV. Aussi, même si cela serait possible dans le futur, le projet sera déjà déposé à la préfecture. Il sera donc trop tard pour envisager un changement de localisation du poste de livraison.

Question d'un participant : « Est-ce qu'il y a beaucoup de maintenance pour les panneaux ? »

Réponse de Voltaia : Des opérations régulières de maintenance préventive seront réalisées : entretien des installations (panneaux, onduleurs, transformateurs), des terrains et des pistes d'accès. Également, des opérations ponctuelles sont à prévoir pour remplacer un équipement défaillant.

Question d'un participant : « Est-ce que la zone avec les panneaux sera clôturée ? »

Réponse de Voltaia : Oui, c'est une obligation réglementaire. Mais nous avons prévu de prendre en compte les chemins que vous avez l'habitude d'utiliser dès la conception de l'installation. Ceux-ci ne seront donc pas coupés par le parc solaire.

Question d'un participant : « Quelle est la hauteur minimale et maximale d'un panneau ? »

Réponse de Voltaia : Pour un parc solaire photovoltaïque au sol classique comme celui envisagé à Cercoux, le point le plus haut des panneaux sera environ à 2 mètres de hauteur et le plus bas est à moins d'1 mètre.

Question d'un participant : « Comment est réalisé l'entretien lorsque c'est mis à moins d'1 mètre ? »

Réponse de Voltaia : L'entretien est réalisé mécaniquement, au moyen d'une machine permettant de faucher et débroussailler. La mise en place d'un éco-pâturage par des moutons peut également être envisagée.

Question d'un participant : « Quel est l'inclinaison d'un panneau ? Est-ce que ça bougera ? »

Réponse de Voltaia : Pour ce projet, les panneaux installés seront fixes. Ces structures sont plus adaptées que les systèmes sur trackers permettant de suivre la course du soleil. En général, l'inclinaison des panneaux est de l'ordre de 15 degrés.

Question d'un participant : « Quel est le risque de vol ? »

Réponse de Voltaia : Même si des vols de cuivre ont déjà été constatés sur certains parcs photovoltaïques en exploitation, ce type d'incident est très rare étant donné que les parcs sont clôturés et surveillés.

3.1 L'étude paysagère

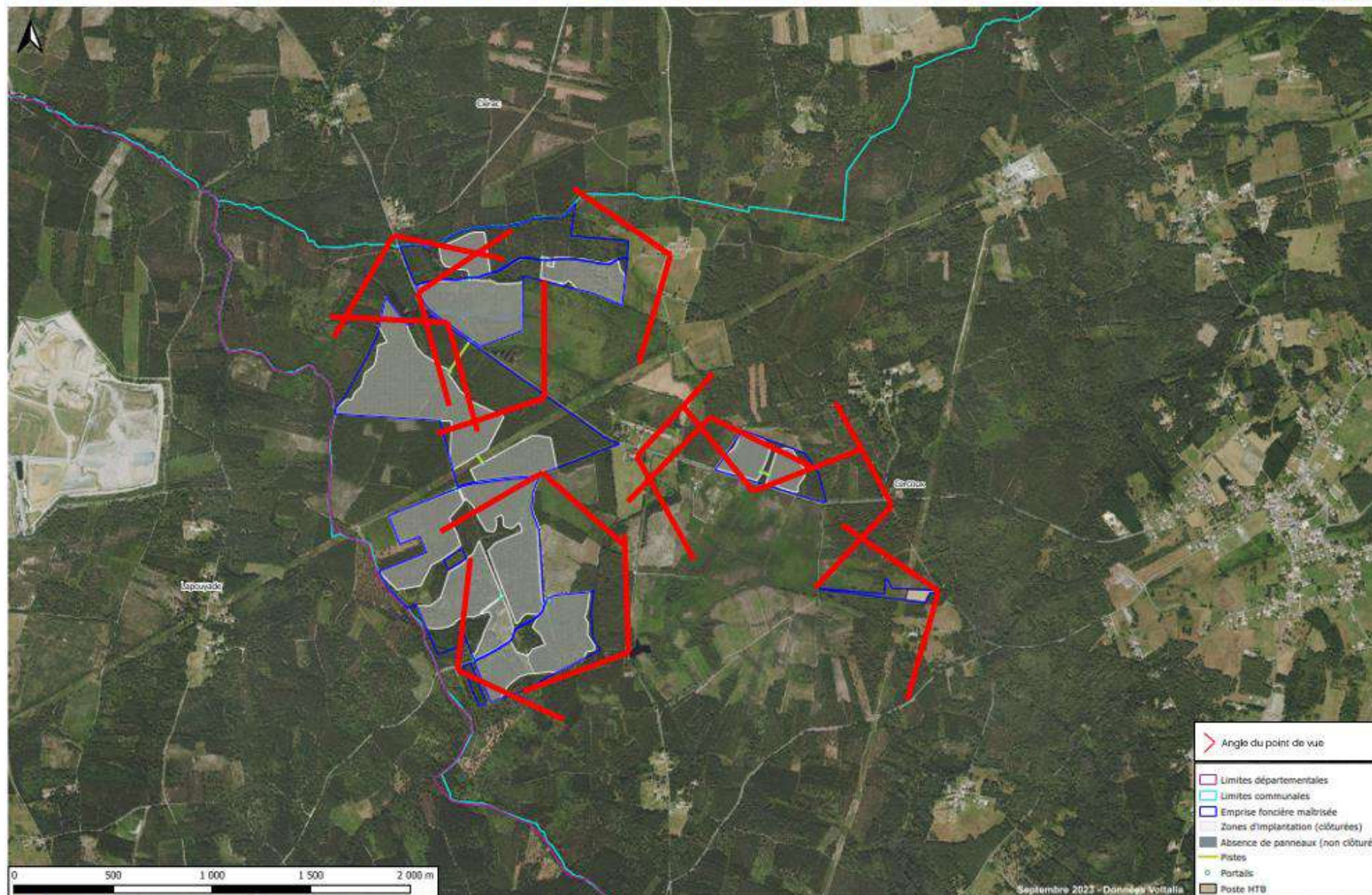
Dans le cadre de l'étude paysagère, Voltalia a rappelé que des photomontages seront réalisés par le bureau d'étude afin de présenter l'effet visuel du projet depuis les points de passages situés à proximité, dans l'espace public.

Dans ce cadre, Voltalia a souhaité définir, en concertation avec la population, 5 points de vue depuis lesquels des photomontages seront présentés au territoire. Les photos des travaux réalisés en sous-groupe sont affichées en annexe 4. Vous trouverez sur la page suivante, la carte de la totalité des points de vue co-construits.

Les points de vue des photomontages seront proposés par Voltalia et leur pertinence sera confirmée par le bureau d'études chargé de la réalisation de l'étude d'impacts sur l'environnement. Ces photomontages feront partie de du dossier qui sera déposé en préfecture et présenter lors de l'enquête publique qui sera organisée par les services de l'Etat pendant l'instruction du dossier.

Projet solaire photovoltaïque de Cercoux (17)

Atelier de concertation n°3 - Implantation proposée et point de vue co-construits à l'atelier de concertation n°3



Vous trouverez les questions et réponses collectées durant cette séquence, ci-dessous.

Remarque d'un participant : « Le mieux, c'est de prendre une photo depuis la route. »

Remarque d'un participant : « Cet atelier est très intéressant. »

Question d'un participant : « Il y aura combien de panneaux sur une rangée ? »

Réponse de Voltalia : Les panneaux seront positionnés sur 2 rangées, mais pas davantage, car sinon les panneaux de chaque rangée feraient de l'ombre sur les panneaux de la rangée suivante.

Question d'un participant : « Est-ce que dans les chemins de randonnée, il y aura 100 mètres déboisés autour ? »

Réponse de Voltalia : Non car nous serons dans le parc, mais c'est le SDIS (Service Départemental Incendie et de Secours) qui émettra un avis sur l'implantation envisagée.

3.2 Les projets locaux

Finalement, afin de poursuivre les échanges initiés lors des précédents ateliers de concertation sur les projets locaux développés dans le cadre de ce projet énergétique, Voltalia a présenté les dernières avancées :

- Le volet agricole du projet ne correspond pas aux ambitions de la commune de Cercoux, qui souhaite mettre en place une agriculture biologique intégrant de la culture en pleine terre. En accord avec le conseil municipal, le développement d'un volet agricole est pour l'instant mis de côté :
 - Le Conseil municipal se concentre sur l'établissement d'une régie agricole sur d'autres terrains de la commune.
 - Le cheptel de moutons de la commune pourra être utilisé pour entretenir les terrains du projet photovoltaïque.
- La loi ne permet pas, aujourd'hui, de proposer un tarif préférentiel à l'ensemble des habitants de la commune. D'autres solutions peuvent être envisagées pour répondre à cette attente :
 - La communauté d'énergie renouvelable (cf. mise en application de la loi AER)

- Le financement participatif (conditions préférentielles pour les habitants de Cercoux)

Les différentes options discutées pourront être mise en place à tout moment du projet. Les échanges sur ces possibilités pourront se poursuivre à la suite du dépôt du dossier en préfecture.

Vous trouverez les questions et réponses collectées durant cette séquence, ci-dessous.

- **Questions, réponses et remarques, sur le volet agricole du projet**

Remarque d'un participant : « Cercoux est une commune bio ! »

Remarque d'un participant : « Le conseil a raison. »

Remarque d'un participant : « Les légumes doivent pousser dans la terre. »

Remarque d'un participant : « Il y aurait besoin de 300 moutons, c'est irréaliste. »

Réponse de Voltalia : Nous l'envisagerons si nous trouvons un cheptel assez important et un agriculteur intéressé. Bien sûr, il sera rétribué comme une prestation de services.

- **Questions, réponses et remarques, sur le tarif préférentiel d'électricité**

Remarque d'un participant : « Les villes avec une centrale nucléaire ne payent pas l'électricité ! »

Réponse de Voltalia : Les villes ont des rétributions importantes mais les habitants paient l'électricité qu'ils consomment.

Remarque d'un participant : « C'est très bien d'avoir un tarif préférentiel. »

Question d'un participant : « Le financement participatif c'est sous forme d'actions ? »

Réponse de Voltalia : Le financement participatif s'organise sur une plateforme dédiée et donne aux citoyens la possibilité d'investir sur le projet. Les conditions offertes aux habitants de la commune concernée par le projet sont avantageuses. En 2023, Voltalia a mis en place une opération de financement participatif sur le

projet éolien de Rives Charentaise : 3,5M€ ont été collectés auprès de 1490 prêteurs, à un taux de 7,5 % pour les habitants de la communauté de communes concernée.

Question d'un participant : « En attendant que la loi évolue, vous vendrez l'électricité à EDF ? »

Réponse de Voltalia : L'électricité produite est injectée sur le réseau public, ensuite nous pouvons la vendre soit à EDF OA via un dispositif d'appel d'offres public, soit à des sociétés privées sous forme de contrat de gré à gré (CPPA) comme Voltalia le fait avec la SNCF ou Renault par exemple.

Question d'un participant : « Quel est l'intérêt pour ces entreprises ? »

Réponse de Voltalia : Nous vendons à un tarif fixe sur du long terme, et c'est de l'électricité verte.

Remarque d'un participant : « C'est possible pour les entreprises mais pas les particuliers, c'est discriminatoire... »

Réponse de Voltalia : Aujourd'hui, la réglementation ne nous permet pas de faire cela avec les particuliers.

4. Les prochaines étapes

Nous vous remercions pour votre accueil et pour ces échanges très riches et constructifs. Nous espérons que vous serez nombreux pour les prochaines rencontres menées dans le cadre de la démarche de concertation :

Mercredi 11 octobre
À partir de 15h
Au Moulin Solidaire
Stand d'information avec le Moulin Solidaire
→ Informer et échanger avec les habitants

Mardi 28 novembre
De 18h30 à 20h30
À la salle des fêtes de Cercoux
Atelier de concertation n°4
→ Finaliser le travail de co-construction en vue
du dépôt du projet à la Préfecture

5. Contacts

Pour joindre l'équipe de Votalia :

MAUGER Nicolas

Mail : n.mauger@votalia.com

Pour joindre l'équipe Demopolis Concertation et vous inscrire aux prochains événements de concertation :

BARROT Camille

Mail : camille.barrot@demopolis-concertation.fr

Tel : 06 98 94 42 64

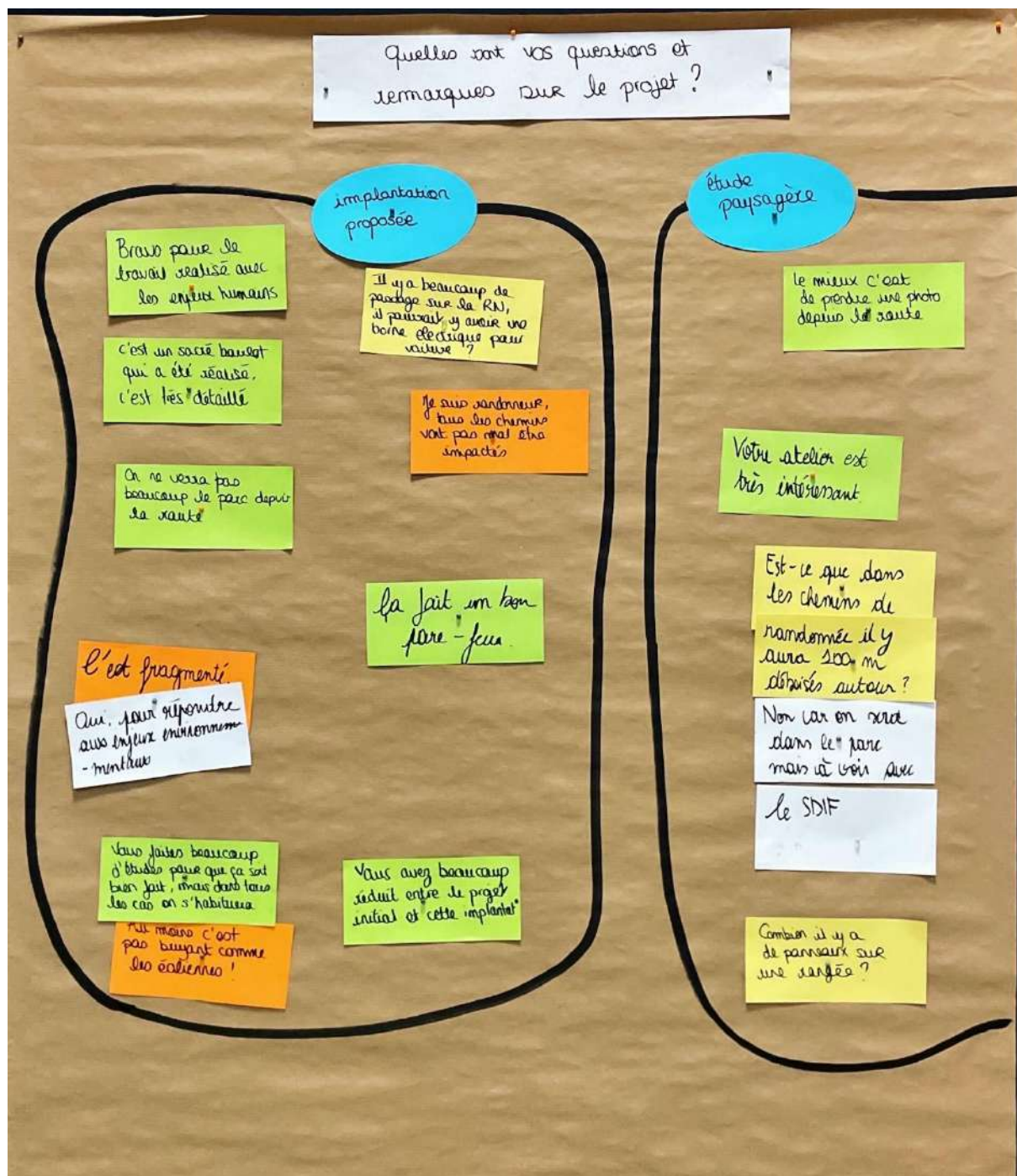
Ou rendez-vous sur le site Internet du projet :

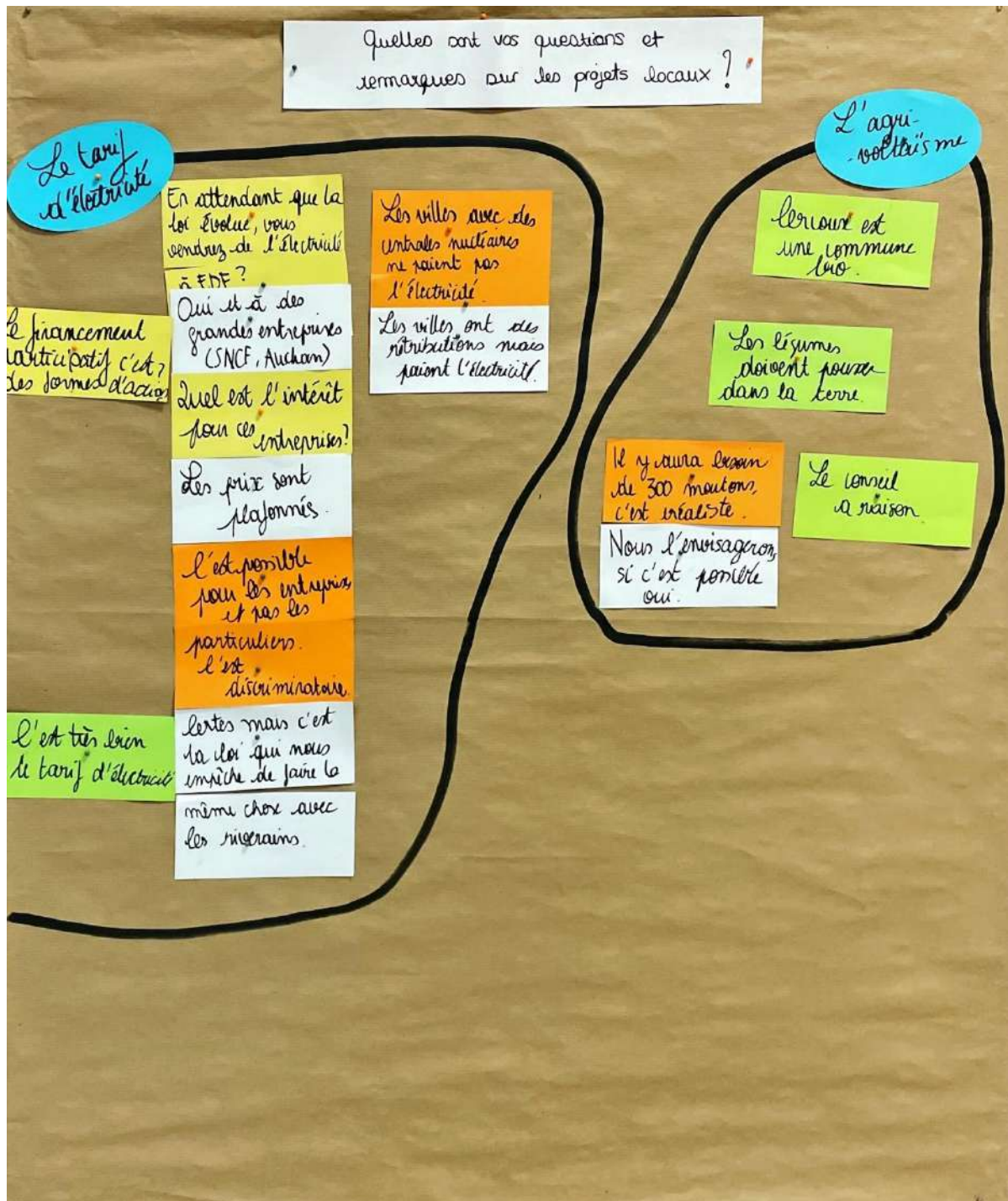
www.photovoltaique-cercoux.fr

6. Annexes

Annexe 1 : Photos des questions, remarques et réponses collectées durant l'atelier n°3



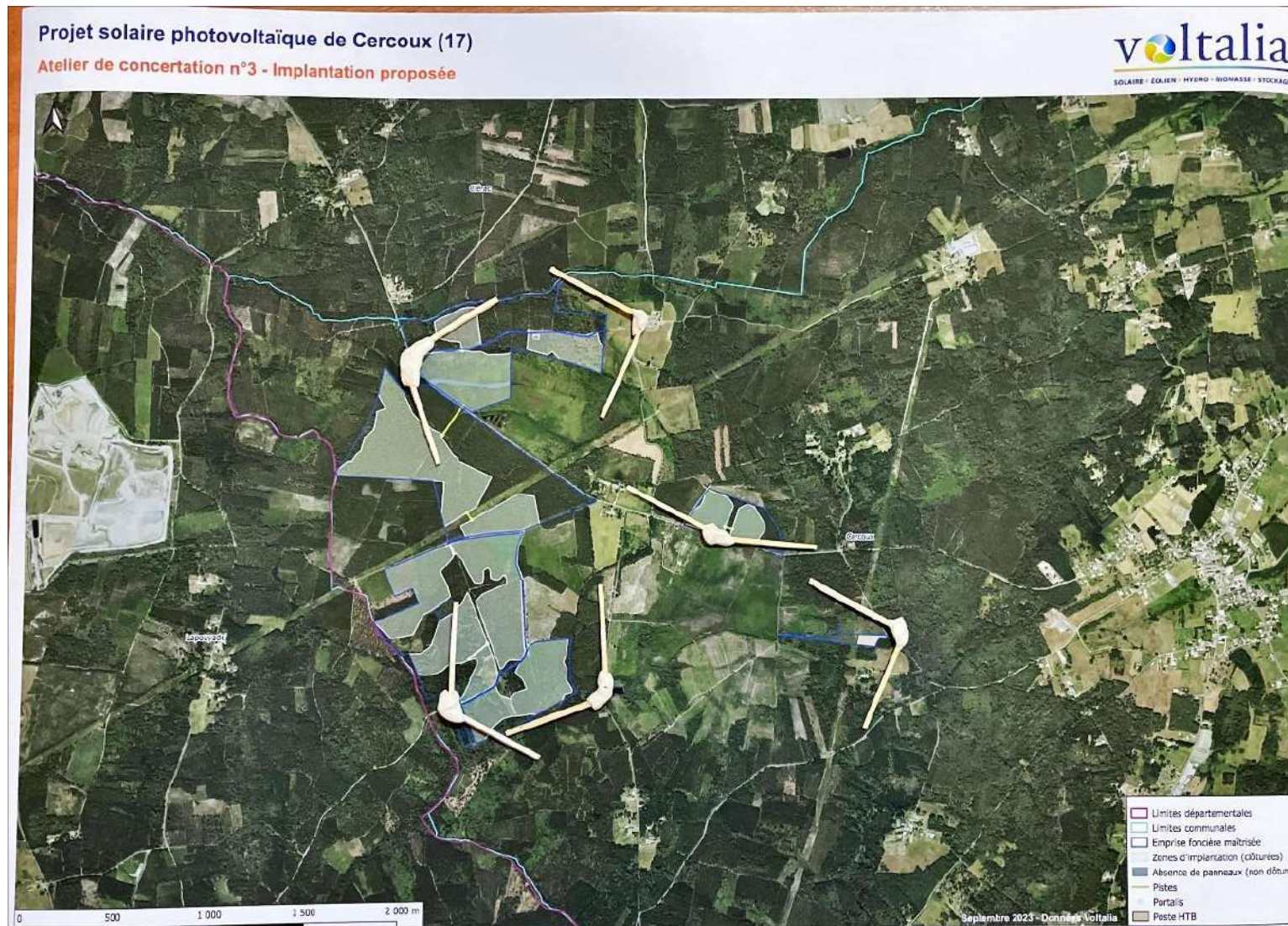




Annexe 2: Outils cartographiques présentés

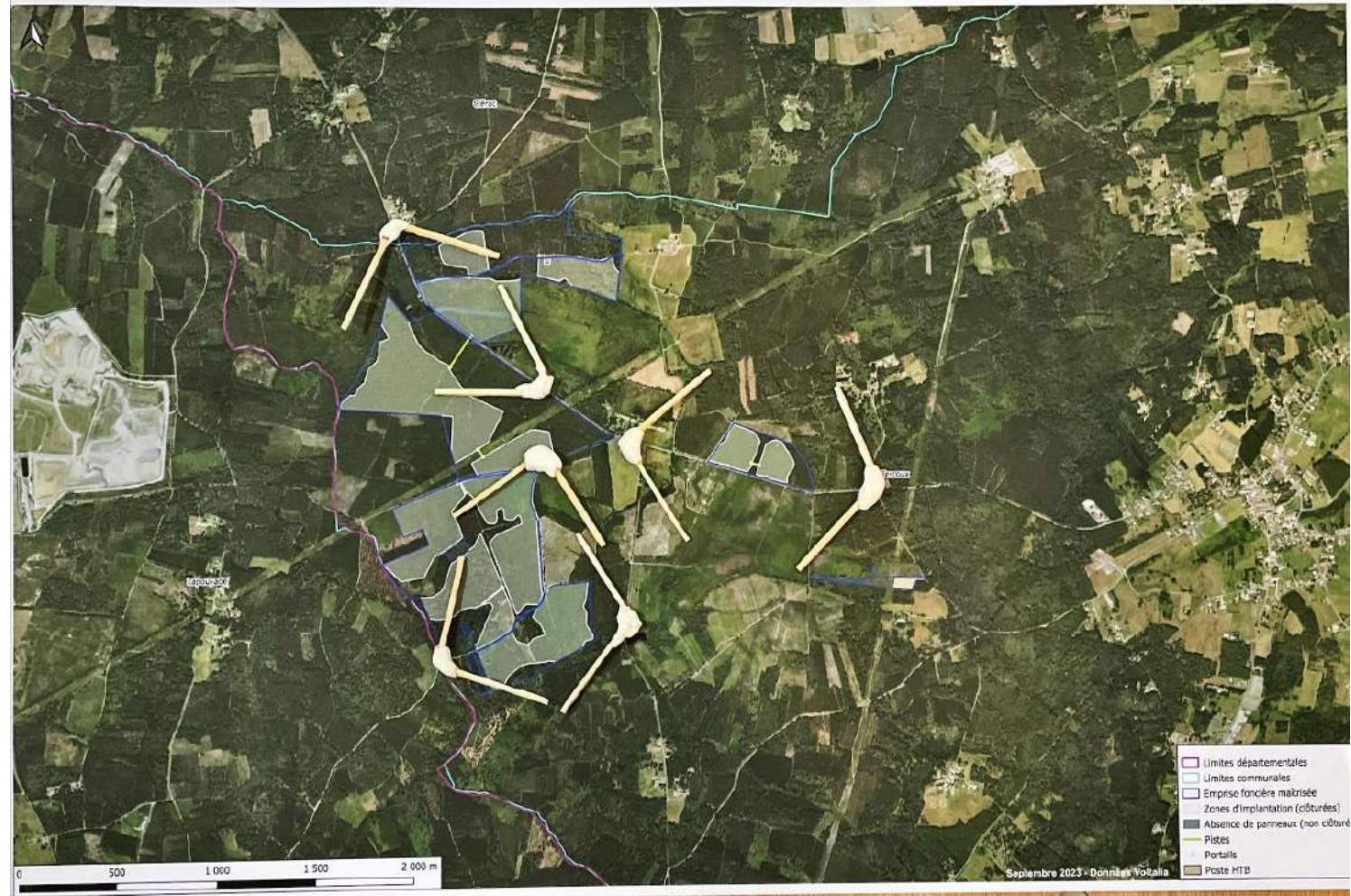
1. Implantation proposée
2. Calques des enjeux avifaune
3. Calques des enjeux chiroptérologiques
4. Calques des enjeux entomofaune
5. Calques des enjeux flore
6. Calques des enjeux mammifères terrestres
7. Calques des enjeux environnementaux globaux
8. Calques des milieux physiques et humain
9. Calques des zones humides
10. Calques des enjeux d'usages locaux

Annexe 3 : Photos des cartes co-construites en sous-groupes



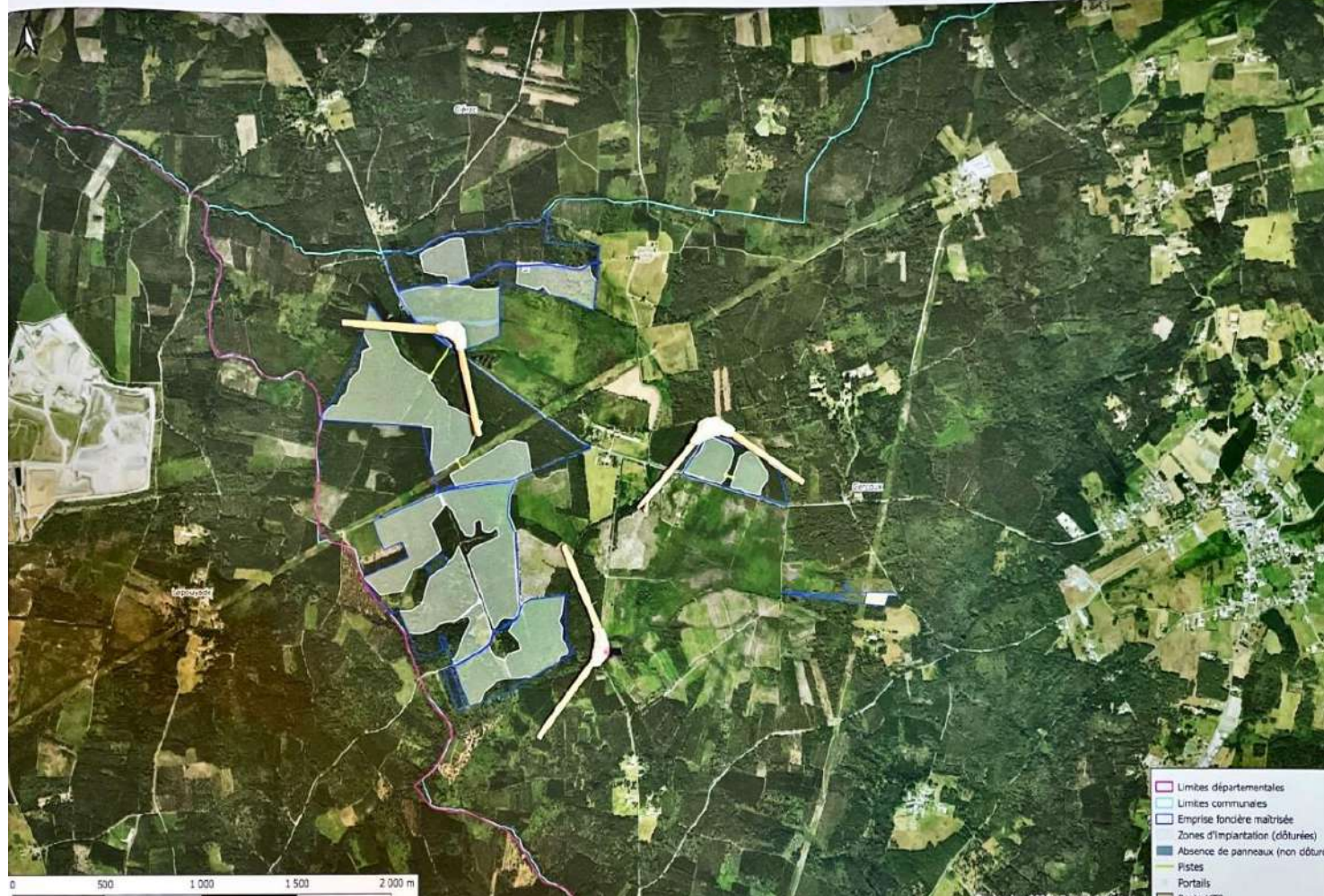
Projet solaire photovoltaïque de Cercoux (17)

Atelier de concertation n°3 - Implantation proposée



Projet solaire photovoltaïque de Cercoux (17)

Atelier de concertation n°3 - Implantation proposée



Annexe 4 : Support de présentation de l'atelier de concertation n°3